

**COMMUNE AIGUES-VIVES**  
**PROCES VERBAL**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 20 MARS 2026**

**PRÉSENTS** : OMS Jean-Pierre, FABRE Pascale, DA SILVA Antonio, DA SILVA TEIXEIRA Mélanie, VILLARZEL Pierre-André, OROSQUETTE Bénédicte, FAU Patrick, RAMOS DOS SANTOS José, GERMAIN Catherine, MENDES Anne-Marie, BORIES Jordan, GERLING Sylvie, AZAM Elyan, DAUDON Georgia, RODRIGUES Roger.

**Secrétaire de séance** : GERMAIN Catherine

**Date convocation du Conseil Municipal** : 16/03/2026

La séance est ouverte par Mr Jean-Pierre OMS, Maire sortant, qui déclare les conseillers municipaux installés dans leurs fonctions suite à l'élection du 15 mars 2026.

La parole est donnée au doyen de l'Assemblée, Mr AZAM Elyan, pour procéder à l'élection du Maire.

**1- ELECTION DU MAIRE**

Il est rappelé que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Deux assesseurs sont désignés : Mr Jordan BORIES et Mme Sylvie GERLING.

Mr OMS Jean-Pierre et Mr AZAM Elyan se sont présentés en tant que maire.

Il est procédé au vote : 15 votants, 15 exprimés : 12 voix OMS Jean-Pierre et 3 voix AZAM Elyan.

**Mr OMS Jean-Pierre a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.**

**2- DESIGNATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Le Maire précise que le nombre d'adjoints dans la commune ne doit pas dépasser 30% de l'effectif légal du conseil municipal soit 4 adjoints au maire. Antérieurement, la commune disposait de 3 adjoints et Monsieur le Maire propose d'en élire 3.

### **3 – ELECTION DES ADJOINTS**

Monsieur le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue. Chaque liste doit être composée d'autant d'adjoints que ceux souhaité par le conseil municipal, soit 3 et respecter la parité.

Deux listes sont proposées :

**1 - FABRE Pascale**, DA SILVA Antonio et DA SILVA TEIXEIRA Mélanie

**2 - AZAM Elyan**, DAUDON Georgia et RODRIGUES Roger

Il est procédé au vote : 15 votants, 15 exprimés : 12 voix FABRE Pascale et 3 voix AZAM Elyan.

**Ont été proclamés Adjoints, les candidats proposés par Pascale FABRE :**

**Pascale FABRE, 1<sup>ère</sup> Adjointe, DA SILVA Antonio, 2<sup>ème</sup> Adjoint et DA SILVA TEIXEIRA Mélanie, 3<sup>ème</sup> Adjointe.**

### **4 – LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL**

Mr le Maire donne lecture au conseil municipal de la Charte de l'élue local.

Un exemplaire de cette charte a été donnée à chaque conseiller municipal.

### **5 – PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

- Le jeudi 26 mars 18h 30 : Réunion d'information sur les finances communales.
- Le mardi 31 mars 18h 30 : Réunion du Conseil Municipal : désignation des délégués, des commissions communales...
- Le mardi 21 avril 18h 30 : Réunion du Conseil Municipal : Vote du budget primitif 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h 30